



Lettre d'information - N° 14 / Juillet 2024



NOUS CONTACTER

Nègrepelisse

Du **lundi** au **vendredi**

8h30-12h / 13h30-17h

Tel. 05 63 30 90 90 (taper 5)

franceservices@quercyvertaveyron.fr

Monclar de Quercy

Lun, Mar, Jeu, Ven

8h30-12h / 13h30-17h

Mer 8h30-12h

Tel. 05 63 30 46 46

franceservicesrelais@quercyvertaveyron.fr



PERMANENCES PARTENAIRES

Nègrepelisse

Service des Impôts

Tous les mercredis

Avec Rdv 9h-12h / 13h30-17h

05 63 30 90 90 (taper 5)

Mission Locale (16-25 ans)

Tous les lundis / jeudis / vendredis

Sur Rdv au 05 31 78 00 00

Relais Petite Enfance

Tous les mardis après - midi

Sur Rdv au 06 11 76 83 31

Défenseur des Droits

Les mardis 4, 11 et 18

Sur Rdv / 9h-12h

05 63 30 90 90 (taper 5)

MSA

Mardi 23

Sur Rdv / 9h-12h

Travailleur social – Caf

Sur Rdv

Ateliers Numériques

Les jeudis après-midi

Sur Rdv

05 63 30 90 90 (taper 5)

Adil (logement)

Jeudi 11

Sur Rdv / 14h-17h

05 32 74 15 63

À LA UNE

UN ÉTUDIANT PEUT-IL TOUCHER UNE AIDE AU LOGEMENT (APL, ALS, ALF) ?

Oui. Si vous êtes étudiant, vous pouvez toucher une aide au logement si vous respectez les **4 conditions suivantes** :

- Vous êtes français ou étranger avec un titre de séjour en cours de validité,
- Vous louez un logement décent,
- Vous n'avez pas de lien de parenté avec le propriétaire du logement que vous louez,
- Vous avez des ressources (salaire, bourse...) inférieures à certains plafonds

Pour avoir une estimation du montant de l'aide au logement que vous pouvez toucher, vous pouvez utiliser un simulateur sur [Caf.fr](https://www.caf.fr)

À NOTER

DÉCLARATION DE REVENUS 2024 : COMMENT LA CORRIGER ?

Vous vous apercevez que vous avez transmis une information inexacte, ou que vous avez oublié de déclarer une prime imposable ? Vous pouvez faire valoir le **droit à l'erreur** et faire une déclaration de revenus rectificative.

Il ne s'applique pas :

- en cas de dépôt tardif de la déclaration ;
- à un paiement en retard ;
- aux erreurs, omissions ou inexactitudes commises délibérément.

Comment corriger ma déclaration ?

Pendant la période d'ouverture du **service de correction en ligne** : **du 31 juillet au 4 décembre 2024 inclus**. Pour accéder à ce service, vous devrez vous connecter à votre espace Particulier, onglet « Accédez à la correction en ligne ». Un nouvel avis d'imposition sera émis après le traitement de la déclaration correctrice.



Monclar de Quercy

Carte d'identité / Passeport

Du lundi au vendredi / 8h30-12h30

Sur Rdv 06 76 69 84 11

Services des Impôts

Jeudi 18 / 9h-12h / 13h30 -17h

Sur Rdv 05 63 30 46 46

Mission Locale (16-25 ans)

Tous les mercredis / 9h-12h

Et le jeudi 2 mai

Sur Rdv 05 31 78 00 00

Relais Petite Enfance

Tous les lundis / 14h-17h

Sur Rdv 06 11 76 83 31

Adil (logement)

Prochaine permanence en Août

Sur Rdv / 14h-17h

05 32 74 15 63

MSA

Mardi 9

Sur Rdv / 9h-12h

Familles Rurales

Ateliers Numériques

Lundi 1 / 9h30 – 11h30

Sur Rdv 05 63 26 48 96

Montauban services – Mobilité

Le mardi 9 / 14h-17h

Sur Rdv 07 89 30 96 03

Travailleur social – Conseil

départemental

Le mardi 11 / 9h-12h

Sur Rdv 05 63 30 91 54

Travailleur social – Caf

Le mardi 2 / 14h-17h sur Rdv



L'ESPACE RURAL EMPLOI FORMATION



1. Un **accompagnement personnalisé** des demandeurs d'emploi
2. Un **soutien aux employeurs** dans leurs démarches de recrutement
3. Un **réseau de partenaires** de l'emploi et de l'insertion

05 63 30 90 90

eref@quercyvertaveyron.fr

EN BREF

ALTERNANTS, UNE AIDE POUR VOUS LOGER

MOBILI-JEUNE est une **aide au logement** destinée aux **jeunes de moins de 30 ans en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation**. Elle permet de prendre en charge une partie du loyer.

Cette aide est versée sous certaines conditions :

- être âgé de moins de 30 ans ;
- être en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation dans une entreprise du secteur privé non agricole ;
- avoir un salaire mensuel brut inférieur ou égal à 1 413,54 € ;
- avoir changé de résidence principale pour vous rapprocher de votre lieu de travail ;
- être en location ou colocation dans le parc privé ou social, en logement-foyer, en résidence sociale, en chambre d'internat ou en sous-location dans le parc social HLM.

Le montant de l'aide varie de **10 € à 100 € par mois**. Le montant est **plafonné à 1 100 € par année de formation** sur 11 mensualités.

Pour effectuer la demande d'aide MOBILI-JEUNE rdv sur

Service-Public.fr



NOS SERVICES

Les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien:

- une information de premier niveau
- un **accompagnement au numérique** pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...)
- une aide aux démarches en ligne (ex : impôts, inscription Pôle Emploi, retraite, ouverture compte Améli de la CPAM, simulation ou demande de prestation CAF, pré-demande de carte d'identité, carte grise, renouvellement de permis...)



Ordinateurs en libre accès

